Image not found or type unknown

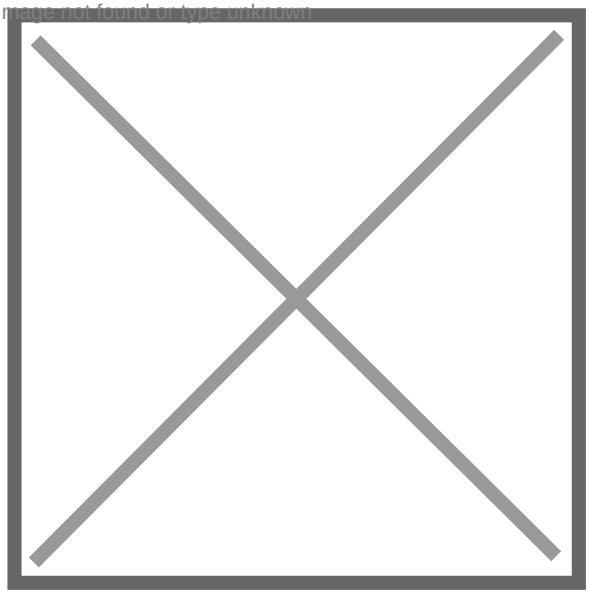

Suppression de la pension alimentaire

Par **jlside**, le **25/05/2008** à **09:19**

bjour j ai saisi le juge aux affaires familliale pour suprimer la pension alimentaire versee pour ma fille ainee qui reside chez moi depuis le 07 11 2007 (pension que je continue de verser en attendant le jugement .
a l audience du 23 05 2008 mon ex epouse a ete representee par son avocat qui a demande un report au 27 juin 2008
Ce dernier me demande de lui fournir tous documents relatifs a mes revenus et mes depenses
en a t il le droit ?
de plus il me propose de trouver une solution a l amiable avec sa "cliente"
je trouve cela etonnant vu qu il represente les interets de mon ex epouse
qu en pensez vous ? est ce courant?
merci d avance pour vos reponses

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés